



APPEL À PROJET

ACQUISITION D'ŒUVRES D'ARTISTES DU TERRITOIRE PAR LA VILLE D'AUBERVILLIERS

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES D'AUBERVILLIERS

I- Contexte culturel de la ville

Commune au passé maraîcher puis industriel, Aubervilliers est marquée aujourd'hui par de très fortes mutations urbaines et par les dynamiques caractéristiques de la Seine-Saint-Denis, avec une population démographiquement jeune et d'une grande diversité culturelle. Dans le contexte de sa proximité avec Paris et de son tissu urbain si particulier, installée sur les bases de l'industrialisation de la région parisienne, la ville d'Aubervilliers a toujours cherché à se démarquer et à imposer une identité forte, notamment en termes de politique culturelle. C'est à travers le développement de multiples formes artistiques et d'une grande pluralité d'expressions que la ville peut à la fois rester ce moteur culturel formidable et augmenter encore son rayonnement. Cette caractéristique de notre territoire a facilité l'obtention du label Ville d'Art et d'Histoire, en 2014, pour le territoire de Plaine Commune dont fait partie Aubervilliers.

La ville d'Aubervilliers soutient de nombreuses expressions artistiques très diverses et est notamment reconnue comme une ville d'artistes et de promotion des arts. Les arts plastiques sont mis en valeur dans la programmation culturelle de la Ville, qui organise chaque année une exposition mettant en lumière un ou une artiste du territoire, avec de nombreux ateliers de médiation artistique auprès du public scolaire. Les artistes font partie intégrante de la population aubervillarienne. Certains vivent et travaillent dans les quartiers traditionnellement connus pour la fréquentation des artistes, comme La Maladrerie ou le Fort d'Aubervilliers ; d'autres créent de nouveaux espaces d'art, comme Opaz, Le Houloc, le centre d'art YGREC ou les Chambres.

Un enjeu constant pour la Ville est de développer des propositions artistiques et culturelles qui s'adressent à tous les habitants. Valoriser et mettre en avant la population artistique d'Aubervilliers permet de rendre plus accessible l'art, de montrer qu'il existe des artistes dans tous les quartiers et de présenter aux habitants les créations artistiques du territoire d'Aubervilliers.

II- Objet de l'appel à projet

Cet appel à projet concerne l'acquisition par la ville d'Aubervilliers d'œuvres produites par des artistes du territoire, pour constituer un fonds d'art contemporain de la Ville. Les fonds d'art contemporain ont pour mission de réunir des collections publiques d'art contemporain, de les

diffuser auprès de nouveaux publics et d'inventer des formes de sensibilisation à la création actuelle. Acquérir les œuvres d'artistes du territoire permet de mettre en avant la diversité dans la création artistique locale, en soutenant notamment les jeunes artistes. Ces œuvres peuvent servir de support de médiation à destination de différents types de publics, notamment les scolaires.

La ville d'Aubervilliers ayant développé une forte identité artistique, elle a souhaité créer un fonds d'art contemporain municipal, en achetant chaque année quelques œuvres. Les œuvres acquises pourraient être rendues visibles au public. Des actions d'éducation artistique et culturelle peuvent être envisagées avec les scolaires, mais également d'autres publics (Maisons pour tous, Maisons des jeunes, etc.).

III- Conditions de la commande d'œuvres

Cet appel à projet consiste à proposer une œuvre existante à la Direction des Affaires culturelles d'Aubervilliers afin qu'elle soit acquise par la Ville, au sein de son Fonds d'art contemporain. Il s'adresse aux artistes du territoire albertivillarien.

Les artistes sont libres de présenter l'œuvre de leur choix, dans le domaine des arts visuels. Le sujet et les moyens d'expression sont libres : peinture ; sculpture ; création audiovisuelle ; etc.

La Direction des Affaires Culturelles s'assurera de la diversité des œuvres acquises.

Jury et critères d'évaluation des projets

Un comité technique d'arbitrage sera mis en place pour la sélection des œuvres achetées. Ce jury sera constitué de l'adjointe au Maire à la Culture, du directeur des Affaires culturelles, de la responsable du pôle Arts visuels, ainsi que d'un consultant externe, expert des arts visuels, ayant une formation en histoire de l'art et/ou critique d'art.

Les critères d'évaluation seront les suivants :

- rapport de l'artiste au territoire,
- sujet de l'œuvre,
- qualités artistiques de l'œuvre,
- originalité de l'œuvre,
- prix de l'œuvre.

Dossier de candidature

Les artistes présentant l'une de leurs œuvres devront la décrire de façon précise.

Sont attendus :

- une fiche technique de l'œuvre précisant : dimensions, techniques utilisées, titre, sujet, contexte de la création ; les conditions optimales de stockage et d'exposition de l'œuvre devront également être mentionnées,
- un court texte de présentation du sujet de l'œuvre et de la démarche de l'artiste,
- un CV de l'artiste,
- une lettre de motivation de l'artiste mentionnant son rapport au territoire d'Aubervilliers et les raisons de la sélection de l'œuvre choisie pour le Fonds d'art contemporain de la Ville,
- un devis indiquant le prix de l'œuvre.

Par ailleurs, un texte explicatif afin d'assurer une bonne médiation de l'œuvre auprès des publics sera apprécié.

Les documents administratifs à fournir avec le dossier artistique :

- nom de l'artiste,
- prénom de l'artiste,
- numéro de Sécurité sociale de l'artiste,
- e-mail de l'artiste,
- dispense de précompte de l'artiste, s'il n'y en a pas le préciser,
- activité de l'artiste,
- date de début et de fin de l'activité,
- RIB de l'artiste (doit être compatible avec l'adresse de l'artiste),
- adresse complète de l'artiste (doit être compatible avec l'adresse du RIB),
- assujettissement ou pas de l'artiste à la TVA, si oui indiquer le taux,
- rémunération brute de l'artiste.

IV- Calendrier

Les dossiers de candidature pourront être envoyés avant le 20 octobre à la Direction des Affaires culturelles de la ville d'Aubervilliers par voie postale ou électronique. Ils devront être adressés à Samia Khitmane, responsable du pôle Arts visuels.

- Par voie postale : 120 bis, rue Henri-Barbusse 93300 Aubervilliers
- Par voie électronique : culture@mairie-aubervilliers.fr

Les artistes seront informés de la sélection du jury le vendredi 5 novembre.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter la Direction des Affaires culturelles d'Aubervilliers : khitmanesamia@mairie-aubervilliers.fr / 06 28 48 86 92